



Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 031-213104219-20260708-DEL2026_06_10-DE

Berger
Levraut

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE du 8 juillet 2026

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

L'an deux mille vingt-six et le huit juillet à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.

DATE
DE LA CONVOCATION

2 juillet 2026

DATE D'AFFICHAGE

2 juillet 2026

Etaient présents : 22

Mesdames PEREZ, MARTIN-RECUR, TARDIEU, GAMBET, ABADIE, FLAUGERE, BESOMBES, GIRAUD, SAUVAGE, HARBONN, SAGNIEZ
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CHARRON, BERGONZAT, NIECHE, BESOMBES, LOISEAU, MIJOLE, LICTEVOUT, GOUSSET

Procurations : 04

M. LE BOUEDEC avait donné procuration à M. BESOMBES
M. BONTEMPS avait donné procuration à Mme BESOMBES
Mme DEMAJEAN avait donné procuration à M. LICTEVOUT
M. CAZES avait donné procuration à M. CHARRON

Absents : 01

Mme SAUVAGNAT

Mme PEREZ a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

DELIBERATION N° 2026-06-10

Désignation d'un représentant à Confluences

L'association Confluences a été créée par les acteurs et parties concernées par la démarche de la Confluence Garonne Ariège afin d'agir ensemble pour promouvoir des actions de développement durable du territoire et participer aux modalités de gestion identifiées au plan de gestion de la réserve naturelle régionale de la confluence Garonne Ariège.

La Commune a adhéré à l'association par délibération 2019-03-03 du 28 mars 2019 et a renouvelé son adhésion chaque année depuis lors.

Pour faire suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner le représentant et un suppléant de la Commune auprès de l'association. M le Maire propose au



Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 9/7/26

ID : 031-213104219-20260708-DEL2026_06_10-DE

Reçu
Lévy

Conseil Municipal de désigner M Michel RENOUX et Mme SAUVAGE pour assurer ces fonctions.

Le conseil municipal,

A l'unanimité (26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention),

DESIGNE comme représentants de la Commune auprès de l'Association Confluences M. Michel RENOUX comme Titulaire et Mme Sabine SAUVAGE comme suppléante.

CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant, de réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 8 juillet 2026
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

